Sommaire
de novembre

Valoriser

8 ❑ Cours des bois sur pied
10 ❑ Un hiver de froidure sur les marchés des bois
15 ❑ 8e Université de la forêt de Bourgogne
16 ❑ Des plantations subventionnées en forêt privée

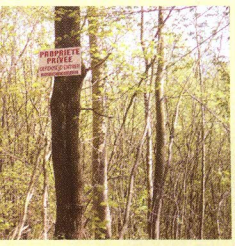

Dossier

18 ❑ Gardes des bois particuliers
Leurs missions
Des témoignages
L'histoire

Entretenir sa forêt

30 ❑ Au fil des saisons

Fiches techniques

33 ❑ Comment recruter un garde
35 ❑ Exploitation respectueuse des sols et des cours d'eau

Cahier conseils

Conseils juridiques

37 ❑ Deux raisons de faire agréer un garde
39 ❑ Une question... une réponse

Conseils pratiques

40 ❑ À lire
42 ❑ Formation et petites annonces
43 ❑ Bientôt près de chez vous

Des forêts et des hommes

44 ❑ Atelier Pouyadou : une menuiserie artisanale dans le Périgord noir

46 ❑ Agenda

Forêts de France - N° 558 - Novembre 2012
Revue publiée sous l'égide de la Fédération Forestiers Privés de France - 6 rue de la Trémoille - 75008 Paris - Tél. 01 47 20 36 32 - Fax 01 47 23 38 58 - E-mail : foretsdefrance@wanadoo.fr - Site Internet : www.foretpriveefrancaise.com/foretsdefrance - **Rédaction :** Directeur de publication : Henri Plauche Gillon - Rédacteur en chef : Luc Bouvarel - Rédactrice en chef adjointe : Christelle Moussu - Secrétaire de rédaction : Geneviève Bérelle - Abonnements : Luce Bélingard - **Abonnements : Service des abonnements de Forêts de France - ATC SA - 23 rue Dupont des Loges - 57 000 Metz - Tel. 03 87 69 18 09** - Périodicité : 10 numéros par an - Union européenne : 58 euros - Étranger : 75 euros - Prix au numéro y compris frais de port : 12,50 euros - **Publicité :** Hélium - 22, rue Drouot - 75009 Paris Tél. 01 48 01 86 86 - Fax : 01 48 01 86 82 - **Editing :** Conception éditoriale et graphique : TEMA/*presse* Cécile Garcia 03 87 69 88 29 - Rédaction graphique : Pixel image (57) - Impression : Groupe Socoprint Imprimeurs, route d'Archettes, 88000 Épinal.
N° commission paritaire : 1012 G 82223 N° ISSN : 0046.4619

Photo de couverture : S. Gaudin – Champagne-Ardenne

Actualités
La vie des régions

Aquitaine
Landes : création de deux comités pour la filière

CAFSA

En mars dernier, les présidents du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, Bruno Lafon, de la Fédération des industries du bois d'Aquitaine, Éric Plantier, et d'Alliance Forêts Bois, Henri de Cerval, ont signé un accord portant sur la création d'un Comité de liaison interprofessionnel du massif des Landes de Gascogne. Ce comité est une première étape pour avancer vers une véritable interprofession. Il aura pour objectif de définir les actions à mettre en œuvre pour développer des systèmes de production forestiers et des processus de transformation du bois assurant la pérennité du couplage forêt-industrie.
Le Comité de développement Forêt Bois Aquitaine est une association qui centralise, finance et met en œuvre des actions favorisant le développement de la filière forêt-bois-papier d'Aquitaine.
Ces deux outils vont permette de donner un nouvel élan aux actions interprofessionnelles.

TRAIT D'UNION N° 72

Bourgogne
Morvan : signature de la 3e charte forestière

PNR MORVAN

L'ensemble des partenaires de la 3e charte.

À Saint-Brisson (58) le 13 juillet dernier, tous les organismes régionaux et départementaux de la forêt privée ont signé la 3e charte forestière du Morvan, avec le Parc naturel régional du Morvan, l'ONF, les Communes forestières, l'interprofession et les entreprises de l'aval. Cette charte se justifie par le besoin de médiation pour concilier durablement le développement économique des activités de transformation et de valorisation de la ressource forestière, avec les objectifs de maintien de la diversité biologique et de la préservation d'une harmonie des paysages.
La stratégie locale pour le développement forestier du Morvan est désormais d'assurer la pérennité de la ressource forestière dans sa diversité. Elle se construit autour de quatre objectifs stratégiques interdépendants : diversifier les itinéraires sylvicoles et anticiper les changements climatiques, privilégier la production locale de valeur ajoutée à la quantité des volumes exploités, concilier l'exploitation forestière et les autres usages et développer durablement les potentialités de valorisation du bois énergie. Cette charte couvre les quatre années à venir : 2012-2015.
La 1re charte avait été signée en 2004 ! C'était la 1re charte forestière française.
Contact : 03 80 36 21 40.